

Lou papafard moutassin

Numéro 55 13° année Avril 2015



Le papier motassin, bulletin municipal de la commune de la Motte d'Aigues

LE MOT DU MAIRE

Mise en place d'une mutuelle de village dans notre commune.

- SOMMAIRE P.1
- LE MOT DU MAIRE P.1
- INFORMATIONS MUNICIPALES P.1-2
- ÉTAT CIVIL P.2
- SI LE PAYS D'AIGUES... P.3
- LA RUBRIQUE DE L'ECOLE P.4-5
- LES ASSOCIATIONS P.6-7-8
- ANNONCES P.7-8
- BULLETIN REPONSE « MUTUELLE DE VILLAGE » P.8

Il s'agit de regrouper des personnes intéressées pour souscrire une mutuelle, afin de négocier auprès de différents organismes, à l'échelle d'une collectivité, le forfait prix prestation le plus intéressant pour chacun d'entre nous, comme l'ont déjà fait, avec succès, quelques villes. Si cette démarche retient votre attention, je me permets de vous inviter à remplir le questionnaire en dernière page de ce numéro et à nous le retourner en Mairie. Ceci n'est pas un acte d'engagement, mais simplement une manifestation d'intérêt. Ce document nous permettra d'évaluer a priori vos besoins et de vous inviter à une réunion d'information pour expliquer notre démarche.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Urbanisme

A compter du 1er avril 2015, les services de l'Etat n'assureront plus la mission d'instruction des autorisations des droits des sols. Un service mutualisé au sein de la Communauté Territoriale Sud Luberon a été créé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanismes, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir). La commune de La Motte d'Aigues a signé une

convention avec COTELUB afin que cette dernière puisse instruire les autorisations d'urbanisme.

Colonnes à Ordures Ménagères enterrées

Six colonnes enterrées ont été mises en service le lundi 30 mars sur 3 emplacements (place de l'ancienne école, place de la Mairie et place des commerces). Elles permettent de remplacer de façon définitive les containers VERTS d'ordures ménagères de 660 litres.

Plus esthétiques et plus discrètes, les bornes acceptent des sacs d'une capacité maximale de **50 litres**.

Résultats des élections départementales

1er Tour le 22 mars 2015 : Inscrits 1009 - Votants 594 - Blancs 13 - Nuls 7 - Exprimés 574

CHIARRI / GRANGEON : 67 - PELLENC / RICHAUD : 121 - LOVISOLO / TRINQUIER : 174 - DIFRAJA / SCHALL : 182 - JOURDAN / PETIT-GOUNELLE : 30

2eme Tour le 29 mars 2015 : Inscrits 1009 - Votants 633 - Blancs 21 - Nuls 4 - Exprimés 608

PELLENC / RICHAUD : 144 - LOVISOLO / TRINQUIER : 276 - DIFRAJA / SCHALL : 188

CEREMONIE DU 8 MAI



Le cortège partira de la Mairie à 11 heures pour se rendre au monument aux morts afin de rendre hommage à nos soldats.

Un apéritif offert par la municipalité suivra la cérémonie, ainsi que l'inauguration de l'exposition

**« La Motte et ses combattants
de la Deuxième Guerre Mondiale »**
que vous pourrez également visiter
le vendredi 8 mai de 14 h à 18 h

et le samedi 9 mai de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

PROCHAIN NUMÉRO

Le Prochain numéro paraîtra en juillet 2015. Remettez vos propositions d'articles en Mairie avant le 15 juin 2015. MERCI

ETAT CIVILNaissances :

- Timéo Robert Domi Chris PESTEL le 9 janvier
 - Timéo Serge Michel VOLPI le 3 mars
- Nous tenons à féliciter les heureux parents.

Mariage :

- Eric André BLANC et Sabine Annie Noëlla CHISTONI le 14 février
- Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Décès :

- Robert GAUTIER le 14 janvier, âgé de 88 ans
 - Marie DIASINOS veuve GAUTIER le 28 janvier, âgée de 83 ans
 - Albert Franc THOMAS le 30 janvier, âgé de 73 ans
 - Antoine COPPOLA le 19 février, âgé de 86 ans
 - Livia MARCON le 26 mars, âgée de 89 ans
- Nous présentons nos plus sincères condoléances à leurs familles.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)**INSCRIPTIONS SCOLAIRES
POUR LA RENTREE 2015-2016**

Bonjour, la commission voirie n'est pas toujours au fait de tous les petits tracas que vous pouvez rencontrer dans vos quartiers : ampoules de lampadaires grillées, ornières sur la chaussée, etc... Il existe une solution : nous communiquer l'information.

La commission voirie.



A l'attention des parents : depuis quelques temps certains enfants ont pris l'habitude de se rassembler à l'abribus du stade. Ils se retrouvent déjà là le matin pour prendre le bus scolaire, il est donc normal qu'ils l'investissent comme leur point de rendez-vous. Toutefois, il a été constaté à plusieurs reprises que les enfants se trouvent sur la route et parfois la nuit tombée. Alors évitons le drame de l'accident bête, parents, s'il vous plaît, demandez à vos enfants de faire attention à eux en veillant à rester sous l'abri ou en trouvant un endroit moins dangereux pour se réunir.

La commission village.

Les enfants déjà inscrits à l'école de La Motte d'Aigues n'ont pas à renouveler leur inscription y compris pour le passage de la maternelle à l'élémentaire.

En Petite Section de maternelle, seuls les enfants nés en 2012 pourront être inscrits.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2015-2016 seront prises à l'école par la Directrice de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 **les jeudis 21 et 28 mai 2015**.

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Livret de famille
- Carnet de santé (vaccinations)
- Certificat de résidence délivré par la *Mairie (pour les familles n'ayant pas d'enfant déjà inscrit à l'école)*
- Certificat de radiation de l'ancienne école (*sauf pour les élèves de 2012 à inscrire en PS*)

Nous vous invitons à prendre contact avec l'école au plus tôt au 04.90.07.74.80.

Lors de la séance du 30 mars 2015, le conseil municipal a procédé au vote des taux d'imposition 2015 et des subventions accordées aux associations de la commune.

Taxes directes locales 2015

	Bases d'imposition 2014	Taux 2014	Bases d'imposition 2015	taux	Produits attendus 2015
Taxe d'habitation	2 125 096	11.50	2 177 000	12.00	261 240 €
Taxe foncière (bâti)	1 279 702	15.00	1 306 000	15.00	195 900 €
Taxe foncière (non bâti)	73 781	21.72	74 600	21.72	16 203 €
				Total	473 343 €

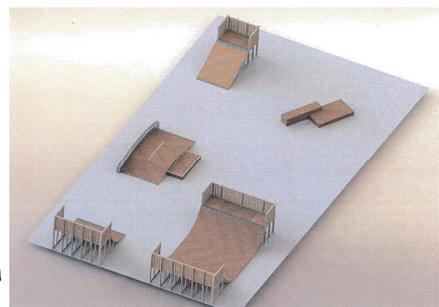
Subventions aux associations de la commune :

- Convivialité et culture = 100.00 €
- Centre social « l'Aiguier » = 7 200.00 €
- Amicale Laïque = 500.00 €
- Comité des fêtes = 5 000.00 €
- Société de chasse = 100.00 €
- Gymnastique volontaire = 100.00 €
- 3^{ème} Age = 100.00 €
- Cavalier des vauçèdes = 100.00 €
- Coopérative scolaire = 1 550.00 €
- Le chant des vauçèdes = 100.00 €
- Arts et loisirs = 450.00 €

Projet de skate parc

Après visite de plusieurs skate parc les élus ont étudié les propositions financières des différentes sociétés spécialisées dans ce domaine, et c'est la société « E2S company » qui a été retenue pour son projet qui s'élève à 50 556.00 € TTC.

Il sera installé prochainement sur la plate forme du terrain de basket ball.



Cabinet d'Ostéopathie : Nous vous rappelons que Mr Vincent Durandelle a ouvert un cabinet d'ostéopathie, place de l'église. Il consulte sur rendez-vous au 06.45.61.11.05.

SI LE PAYS D'AIGUES M'ÉTAIT CONTÉ

Un anniversaire à ne pas rater : la naissance de notre commune (février 1790) par Jean Mathiot

Le saviez-vous ? Nous fêtons cette année le 225^{ème} anniversaire de la création des communes françaises, et donc de la nôtre ! Une commémoration à ne pas manquer ! C'est en effet en février 1790 qu'ont eu lieu dans toute la France les premières élections « **d'officiers municipaux** », suite au décret de l'Assemblée nationale, le 14 décembre 1789, sur « **la formation des nouvelles municipalités** ». L'Assemblée voulait ainsi mettre en place, en créant aussi les départements, une nouvelle organisation politique et administrative de notre pays, qui subsiste encore aujourd'hui. Souhaitons que, malgré certains projets en cours, cette structure de proximité qu'est la commune, essentielle à la vie citoyenne, puisse continuer à perdurer et engageons-nous pour la défendre !

Modalités d'élection et composition des Conseils de communes

Elles étaient précisées par le décret du 14 décembre. Tous les « **citoyens actifs** » avaient droit de vote. Pour être citoyen actif, il fallait être français, majeur de 25 ans, domicilié dans le lieu et payer une contribution directe de la valeur locale de trois jours de travail. Ne pouvaient être électeurs les personnes ayant fait faillite ou banqueroute, les débiteurs insolvables, les domestiques et... les femmes. Pour être éligible, il fallait devoir une contribution plus forte : 10 journées de travail. Les citoyens occupant des fonctions militaires, judiciaires ou de percepteur n'étaient pas éligibles.

Toutes ces nouvelles administrations communales portaient le titre de « **municipalités** » et leur chef celui de **maire**, « *tout autre dénomination étant abolie...* » Était prévu de plus un « **procureur de la commune** » (appelé agent national), ne pouvant prendre part au vote. Le Conseil appelé « **Conseil général de la communauté** » était composé d'officiers municipaux et d'un nombre double de « notables ». Il y aurait en outre un secrétaire-greffier et un trésorier, élus à la majorité des voix par le Conseil. La durée du mandat était de deux ans, renouvelable chaque année par moitié, le maire étant élu pour deux ans, mais non rééligible immédiatement. Dans les communes de moins de 500 habitants, comme La Motte, le Conseil serait composé de trois officiers municipaux, dont le maire, de six notables et d'un procureur. Tous ces élus devaient prêter serment de « *maintenir la Constitution, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi et de bien remplir leur fonction...* »

L'élection des nouvelles municipalités

Elles ont eu lieu, dans les villages de la vallée d'Aigues, les dimanches 7 ou 14 février 1790, après annonce par voie d'affiche et au prône de la messe paroissiale. A La Motte, les habitants et chefs de famille se sont réunis en assemblée générale le dimanche 14, « dans la maison commune de ce lieu » (sise dans l'actuelle rue des frères Blanc) et ont d'abord désigné un bureau, composé d'un président, un secrétaire et trois scrutateurs. Ceux-ci s'engagent à bien remplir

leur fonction, à garder le secret et « *doivent écrire pour les bulletins de ceux qui ne savent pas écrire* ». L'élection se déroule en quatre scrutins pour élire successivement le maire, les officiers municipaux, le procureur et les notables. C'est Jacques Perrotet qui devient ainsi le premier maire de notre village, assisté de Pierre Roman et Elzéar Moutton, le procureur étant Jean Roman et les notables : Joseph Laforest, Jacques Fayet, Jacques Thomas, François Pallon et Antoine Gouirand. Jacques Perrotet restera maire jusqu'au 13 novembre 1791 et sera ensuite remplacé par Etienne Perrotet, puis par Daniel Aumand en décembre 1792.

L'organisation de la garde nationale

À la suite de la « Grande Peur » de l'été 1789, des « gardes bourgeoises » avaient été créées dans nos villes et villages pour assurer l'ordre, composées des citoyens actifs de 18 à 60 ans. En février 1790, elles seront remplacées par des gardes nationales, formées à l'image de celles de Paris. Elles pouvaient compter de 10 compagnies à Pertuis (environ 120 hommes) à 3 compagnies dans nos villages (une trentaine d'hommes), chacune commandée par un capitaine, aidé d'un lieutenant et sous-lieutenant. À La Motte, le commandant de la garde était Daniel Aumand (fils de feu Charles), mais il démissionna pour raison de santé le 27 mars 1790 et, à la suite des élections municipales, la garde dut être complètement réorganisée. C'est Daniel Aumand (fils de feu Antoine et futur maire) qui est désigné pour la commander. À la tête de la 2^{ème} compagnie, Jacques Gouirand remplace Jacques Perrotet qui est devenu maire et pour la 3^{ème} compagnie, c'est Daniel Sédallian qui la commandera à la place de Jean Roman, élu procureur. Tous ces nouveaux promus, après avoir prêté serment, sont installés dans leur rang en présence des compagnies rassemblées.

Ces deux Daniel Aumand joueront un rôle important à cette époque dans l'histoire du village. Une délibération du Conseil du 15 mars 1790 nous apprend qu'ils ont été désignés le 29 février comme députés pour représenter la communauté à l'assemblée de sénéchaussée d'Aix. Ils y sont restés onze jours et le Conseil leur accorde le remboursement de leurs frais, pour un montant de 132 livres.

À quel département appartiendra la vallée d'Aigues ?

L'Assemblée nationale ne s'est pas contentée de créer les communes en février 1790. Elle a remplacé les anciennes provinces par les départements (du verbe départir, c'est à dire partager). La Provence a été divisée en trois départements : les Bouches du Rhône avec pour chef-lieu Aix, le Var avec Toulon et les Basses Alpes avec Digne. Le Vaucluse ne sera créé que le 25 juin 1793, après le rattachement des États du Pape (Avignon et Comtat) à la France. Le pays d'Aigues, après de nombreux débats, sera intégré dans les Bouches du Rhône et fera partie du district d'Apt. Mais cela ne sera pas du goût des habitants qui se battront (sans succès) pour obtenir la création d'un district à Pertuis. Ce sera l'objet de notre prochain article.

LA RUBRIQUE DE L'ÉCOLE

Février 2015 : La classe de neige des élèves de CM2



Mars 2015 : Le carnaval





Mars 2015 : Observation de l'éclipse



LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE

COMITE DES FETES

Le vide-grenier du Comité des fêtes aura lieu le dimanche 24 mai. Les inscriptions se feront auprès de Denis Brieu 06.10.79.57.27 et de Rosario Cantarella 06.32.17.52.56
 Cette année la fête de la St Jean sera associée à la fête de la musique le samedi 20 juin à partir de 18h00.

La Fête Votive aura lieu les 04, 05 et 06 juillet:

Samedi après-midi jeu de pétanque enfants et adultes
 le soir repas Paëlla 15€ /adulte et 8€/ enfant sur inscriptions à la mairie.

Soirée dansante animée par Michel Tailler

Dimanche après-midi Trial présence du champion de France : évènement offert par le Comité des Fêtes
 Soirée dansante DJ Steff, .Feux d'artifices offert par la municipalité.

Lundi Jeu de boules à la longue.

Marché artisanal en nocturne le samedi et le dimanche soir.
 Bâptême en hélicoptère.

Manèges enfants, buvette, petite restauration tous les jours.

Merci à vous. Bien sincèrement

AMICALE LAÏQUE

Notre vide poussette aura lieu le vendredi 1^{er} mai de 10 h à 17 h

Nous vous rappelons que tous les bénéfiques servent à financer les sorties scolaires (Kermesse, Carnaval, Classe de neige, Sorties de fin d'année...)

Grillades et boissons vous attendent pour un moment convivial.

Venez nombreux !

Stéphanie 07 77 34 12 80

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



*La Gymnastique
 Volontaire
 Sport & Plaisir*

L'Association de Gymnastique Volontaire St. Martin - La Motte propose depuis sa création en 1981 de nombreuses activités sportives accessibles à tous les publics et à tous les âges, encadrées par des animateurs et animatrices diplômés et professionnels qui participent régulièrement à des formations afin de suivre l'évolution des différentes activités physiques pratiquées

Ces activités pour tous les goûts, que ce soit en salle ou à l'extérieur, sont pratiquées à proximité : les cours de **STRETCHING**, de **PILATES** et de **GYM ENFANTS** ont lieu dans la Salle polyvalente de La Motte d'Aigues ou au Foyer rural de St. Martin de la Brasque et les séances d'**ACTI'MARCHE** et de **GYM PLEIN AIR** se déroulent dans le cadre idyllique de l'étang de la Bonde.

ANIMATRICES : Nadine PINO / Nathalie BESSE

HORAIRES & ACTIVITES

Lundi 10h00 à 11h00 en extérieur ACTI'MARCHE

Mardi 16h00 à 17h00 Salle polyvalente de La Motte STRETCHING

Mardi 17h15 à 18h15 Salle polyvalente de La Motte GYM ENFANTS

Mercredi 09h45 à 11h00 en extérieur GYM PLEIN AIR

Jeudi 18h30 à 19h30 Salle polyvalente de La Motte PILATES

Vendredi 15h00 à 16h00 Foyer St. Martin STRETCHING
INSCRIPTION TOUTE L'ANNEE (règlement au prorata)

DIRIGEANTS A.G.V. ST MARTIN - LA MOTTE

Josette MATHIOT Présidente 04 90 77 72 25

Monique LE PROVOST Trésorière 06 27 40 40 68

Suzie MISTRE Secrétaire 04 90 77 67 72

LE CHANT DES VAUCÈDES



Hé oui, voilà déjà dix années que le village de la Motte a célébré le 500^{ème} anniversaire de sa reconstruction !
 Dix années aussi que, au Chant des Vaucèdes, nous nous musclons les cordes vocales pour nous faire plaisir, pour vous faire plaisir, et dix ans que vous venez régulièrement nous

écouter, nous soutenir, et éventuellement fredonner avec nous.

En 2015, nous aurions pu commémorer la naissance de Fauré, Saint-Saëns, Bach, Haendel, Palestrina, ou la mort de Bizet, Bellini, Purcell... Nous n'avons pas voulu choisir ! Nous reprendrons donc les airs, classiques ou plus populaires, sérieux ou festifs, que nous avons chantés et que vous avez préférés au cours de cette décennie ; une sorte de "best-of", c'est très tendance !

Réservez donc ces dates de concert :

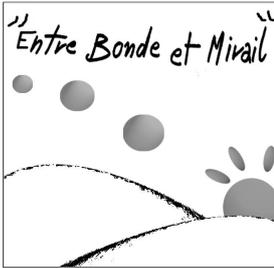
Samedi 30 mai au temple de Cabrières

Samedi 6 juin au temple de Pertuis

Samedi 27 juin au temple de la Motte

Surveillez les affiches et merci de votre fidélité !

CONVIVIALITÉ ET CULTURE À LA MOTTE « ENTRE BONDE ET MIRAIL »



Convivialité et culture à la Motte

Bonjour à tous !
Et tout d'abord, merci aux Mottassins qui ont répondu à notre appel: nous seconder au club d'informatique, non seulement pour windows 8, mais aussi pour l'usage des téléphones portables en tant que GPS, ce qui facilitera nos sorties pédestres. Nous avons égale-

ment trouvé de bonnes âmes pour la mise en page des plaquettes que nous comptons éditer, que ce soit pour expliquer nos activités aux nouveaux arrivants ou pour raconter l'histoire du temple; évidemment, nous remercions aussi Jean Mathiot qui rédige - comme toujours- de façon très consciencieuse et approfondie - l'histoire du temple, et Richard Thomson, qui a bien voulu nous traduire la plaquette en anglais. Bientôt, ces documents seront à votre disposition pour vous permettre de mieux connaître l'histoire de notre village; les fonds récoltés serviront à remplacer les bancs du temple, d'une part inconfortables, mais surtout mangés par les vers à bois.

Et bien, sûr, nous remercions vivement la municipalité, sans qui la rénovation du temple aurait été impossible; ceux qui nous suivent depuis un moment savent que Convivialité et Culture lui avait soumis un dossier concernant la rénovation de ce bâtiment - qui fait partie intégrante de l'histoire de la commune, mais qui se dégradait - bien qu'une première intervention de la mairie voici quelques années - ait stoppé les dégâts les plus importants. Il restait cependant beaucoup à faire et les travaux effectués vont rendre le temple nettement plus utilisable - non seulement pour son usage culturel - mais pour recevoir des manifestations culturelles et artistiques. Merci donc à la mairie et au Conseil général - qui a accordé des subventions.

Si vous voulez aider l'association à acquérir ces sièges, vous pouvez assister à 2 concerts :

- le dimanche 12 avril à 16h: après-midi musical offert par « Le chant des Vaucèdes », accompagné par Enzo et Richard.
- le samedi 13 juin à 17h: audition de cours de chant

par les élèves de Montesclaro Merino et Philippe Casado.

D'ailleurs, si vous connaissez des musiciens - ou des amateurs de théâtre prêts à jouer bénévolement au profit de cette restauration... vous êtes les bienvenus!

Par ailleurs, nos ateliers continuent et - même si n'êtes pas venus jusqu'à présent, vous pouvez encore vous inscrire - la seule période pendant laquelle nous ne fonctionnons pas étant celle des vacances scolaires.

Au programme des sorties dans les prochaines semaines :

- le samedi 18 avril, visite guidée de la grotte préhistorique de Quinson, puis du village médiéval (sortie réservée aux bons marcheurs)
- les 29, 30 et 31 mai, une sortie avec le train des Pignes (avec des marches autour d'Annot et d'Entrevaux)
- une belle randonnée vers les bergeries du Contadour et des « mamies- randos » (= sans difficulté notable et pas trop longues) autour de St Saturnin et Cazeneuve.

Nous espérons que ceux qui ne nous connaissent pas encore viendront goûter à nos activités et les apprécier. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire.

A bientôt !

Pour tout contact : Claudine Bideau 04 90 07 75 82 ou 06 03 16 46 88

ou claudine.bideau@orange.fr

Pour tout ce qui concerne le temple, vous pouvez consulter le site créé par Lucien Gardiol :

<http://templelamotte.eu>

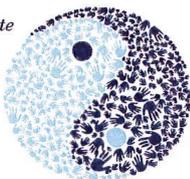


Richard Léon

Sophrologue - Psychothérapeute
et Professeur de
ĐƯỜNG SINH ~ KHÍ CÔNG

« Pour un meilleur
développement personnel »

À la Motte d'Aigues 84240
sur rendez-vous ~



06 23 69 67 73



Landais Eric Plaquiste

Cloisons-Plafonds-
Faux Plafonds-Isolation
Travaux de maçonneries-Rénovations

Quartier du Temple
84240 La Motte D'Aigues

0490777251
0683707934
landais-eric@orange.fr

ANOUCHKA STYLE

Couture

Retouches Confection

Création Accessoires de Mode

(Prix imbattables...)

Rue Régis Ambrois

84240 La Motte d'Aigues

Tél. : 04.90.77.72.97

06.03.62.56.57

Mail : desanti.olena@laposte.net



Réflexologie Plantaire selon l'énergétique chinoise

Un moment pour vous détendre et sentir l'énergie circuler avec Stéphanie SITTLER.

A La Tour d'Aigues ou à St Martin de la Brasque.

Tél : 06 62 41 20 04

SOCIÉTÉ DE CHASSE**Présentation de la Société de Chasse
« LA LUBERONNE »**

Son siège social est situé à la Mairie de La Motte d'Aigues. Son bureau est composé :

- D'un Président d'honneur : Mr Guy GENTY
- D'un Président : Mr R. BOY
- D'un Vice Président : Mr R. LAMBERT
- D'un Secrétaire : Mr J.P. GOUIRAND
- D'un Trésorier : Mr E. HEBERT
- De 6 membres : R. DELGUIDICE - G. GOUIRAND - R. MALBOS - J.C. MAZON - R. REY - J.L. VIGNE

Participent également à la gestion cynégétique de notre espace rural et forestier 2 Gardes Chasse particuliers, de très nombreux sociétaires chasseurs. Nous n'oublions évidemment pas les propriétaires terriens agriculteurs ou non sans lesquels nous ne pourrions pratiquer notre loisir.

« La Luberonne » fait partie d'un groupement « Le haut Luberon » qui regroupe les territoires des communes de Cabrières d'Aigues, Cadenet, La Motte d'Aigues, Saint Martin de la Brasque sur lesquels les 122^① nemrods^② que compte notre société peuvent essayer de débusquer ce gibier tant recherché, apprécié et surtout partagé convivialement avec quelques amis, collègues, parents chasseurs ou non autour d'une bonne table.

La Luberonne adhère à la Fédération Départementale des chasseurs du Vaucluse, laquelle comme toutes les autres fédérations départementales sont regroupées au sein d'une Fédération Nationale.

Afin d'assurer une bonne gestion cynégétique présente et avenir, nos actions toutes réalisées par des bénévoles sont réalisées entre autre conformément aux directives nationales et européennes et permettent de préserver non seulement l'environnement, la flore, la faune sauvage, etc... Mais aussi d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des utilisateurs et bénéficiaires de l'espace rural.

Ces actions seront développées dans de prochains articles à paraître dans le « Papafard ».

Tous documents, archives, photos, récits de chasse, etc... concernant la Société de Chasse « La Luberonne » sont les bienvenus et pourront nous être adressés ainsi que toutes demandes de renseignements ou d'informations aux membres du Conseil d'administration y compris le Président (Tél mobile : 07 70 07 54 02 - mail : raymondetannie.boy@neuf.fr)

L'adhésion de jeunes chasseurs à notre association serait la bienvenue.

A suivre...

① Moyenne des 4 dernières années ② Chasseurs

LA MOTTE D'AIGUES

3 week-ends pour vos
Déchets Verts

11 et 12 avril

25 et 26 avril - 9 et 10 mai

**LA PIZZA DU LUBERON**

Horaires et emplacements
De 18 h à 21 h

Lundi et Mardi à MIRABEAU

Mercredi à CABRIERES D'AIGUES

Jeudi et Samedi à LA MOTTE
D'AIGUES Sous les cerisiers

Vendredi et Dimanche à SAINT
MARTIN DE LA BRASQUE

Passez vos commandes au
06 13 85 96 70

ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE « MUTUELLE DE VILLAGE »

1. Avez-vous déjà une complémentaire santé ? Oui Non
2. Si la commune de La Motte d'Aigues négocie des contrats intéressants avec une mutuelle, seriez-vous intéressé(e) ?
 Oui Non

3. Merci de bien vouloir nous fournir la composition de votre foyer ci-dessous :

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants : Age des enfants présents dans le foyer :

Si vous souhaitez que nous puissions vous contacter pour des réunions d'échanges, merci de bien vouloir nous communiquer vos coordonnées :

NOM et Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Mail :